BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 689

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

494 547 987 RCS Nancy.
CLEMENT DIR.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2198785.00 EUR.
Adresse : 1, Rue des Grands Près Zac du Chanois, 54280 Seichamps.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale 1. Société Absorbante : CLEMENT ENTREPRISES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : SEICHAMPS (54280), 1 Rue des Grands Prés, Zac du Chanois Capital : 534.096 € Numéro unique d'identification : 389.233.370 Lieu d'immatriculation : NANCY 2. Société Absorbée : CLEMENT DIR Forme : Société par actions simplifiée à associé unique Adresse du siège : SEICHAMPS (54280), 1 Rue des Grands Prés, Zac du Chanois Capital : 2.198.785 € Numéro unique d'identification : 494.547.987 Lieu d'immatriculation : NANCY 3. Evaluation de l'actif et du passif de CLEMENT DIR transmis à CLEMENT ENTREPRISES : - Montant de l'actif : 4.544.221 € - Montant du passif : 317.657 € - Montant de l'actif net apporté : 4.226.564 € 4. Rapport d'échange des droits sociaux : 0,00723772 action de l'absorbante pour une (1) action de l'absorbée 5. Augmentation du capital de CLEMENT ENTREPRISES absorbante au titre de l'absorption de CLEMENT DIR absorbée : 509.248 € par création de 31.828 actions de 16 € de valeur nominale chacune 6. Montant prévu du Boni de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 4.226.564 euros) et la valeur nominale des actions qui seront créées par la CLEMENT ENTREPRISES au titre de l'augmentation du capital (509.248 €), est égale à 3.717.316 €, et constituera pour partie une prime de fusion pour 3.717.265,07 € et pour partie une soulte pour 50,93 € (inscription en compte courant d'associé). 7. Date d'effet : rétroactive au 1er septembre 2023 8. Date et dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 28 février 2024 a été déposé le 4 mars 2024 au greffe du tribunal de commerce de NANCY où est immatriculée la société absorbante. Le projet de fusion établi le 28 février 2024 a été déposé le 4 mars 2024 au greffe du tribunal de commerce de NANCY où est immatriculée la société absorbée. Pour avis Les dirigeants.